

OBSERVATOIRE PLURIANNUEL DES ENJEUX
SOCIO POLITIQUES ET SÉCURITAIRES
EN AFRIQUE ÉQUATORIALE ET
DANS LES ÎLES DU GOLFE DE GUINÉE



*Projet financé par le Ministère de la Défense
de la République française
Délégation aux Affaires Stratégiques*



LA CBLT ET LES DÉFIS SÉCURITAIRES DU BASSIN DU LAC TCHAD

Table des matières

1. REPÈRES.....	3
2. MISSIONS ET STRUCTURE DE LA CBLT	6
STRUCTURE	8
3. LA CBLT ET LES NOUVEAUX ENJEUX SÉCURITAIRES	9
CONCLUSION	12

1. Repères

Le bassin du lac Tchad appartient à une vaste région sahélienne, qui s'étend sur une superficie de 2 381 636 km², en bordure sud du désert du Sahara. Il est constitué d'un réseau d'eaux souterraines et de surface, reliant le Hoggar (Algérie) au Ténéré (Niger/Tchad), le Tibesti et l'Ennedi (Tchad), le Nord-Est du Nigeria et le Nord du Cameroun. Cependant, l'essentiel des eaux libres, le bassin actif du lac Tchad, se trouve aujourd'hui dans la cuvette sud, qui correspond à peu près à la zone frontalière des quatre pays limitrophes traversés par le lac : le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigeria. Il s'agit du « bassin conventionnel¹ » du lac, qui recouvre une superficie de 967 000 km² et constitue la zone d'intervention de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT). Créée aux lendemains des indépendances par les quatre pays riverains du lac, la Commission du bassin du lac Tchad a pour principale mission la gestion concertée de l'utilisation des eaux du lac.

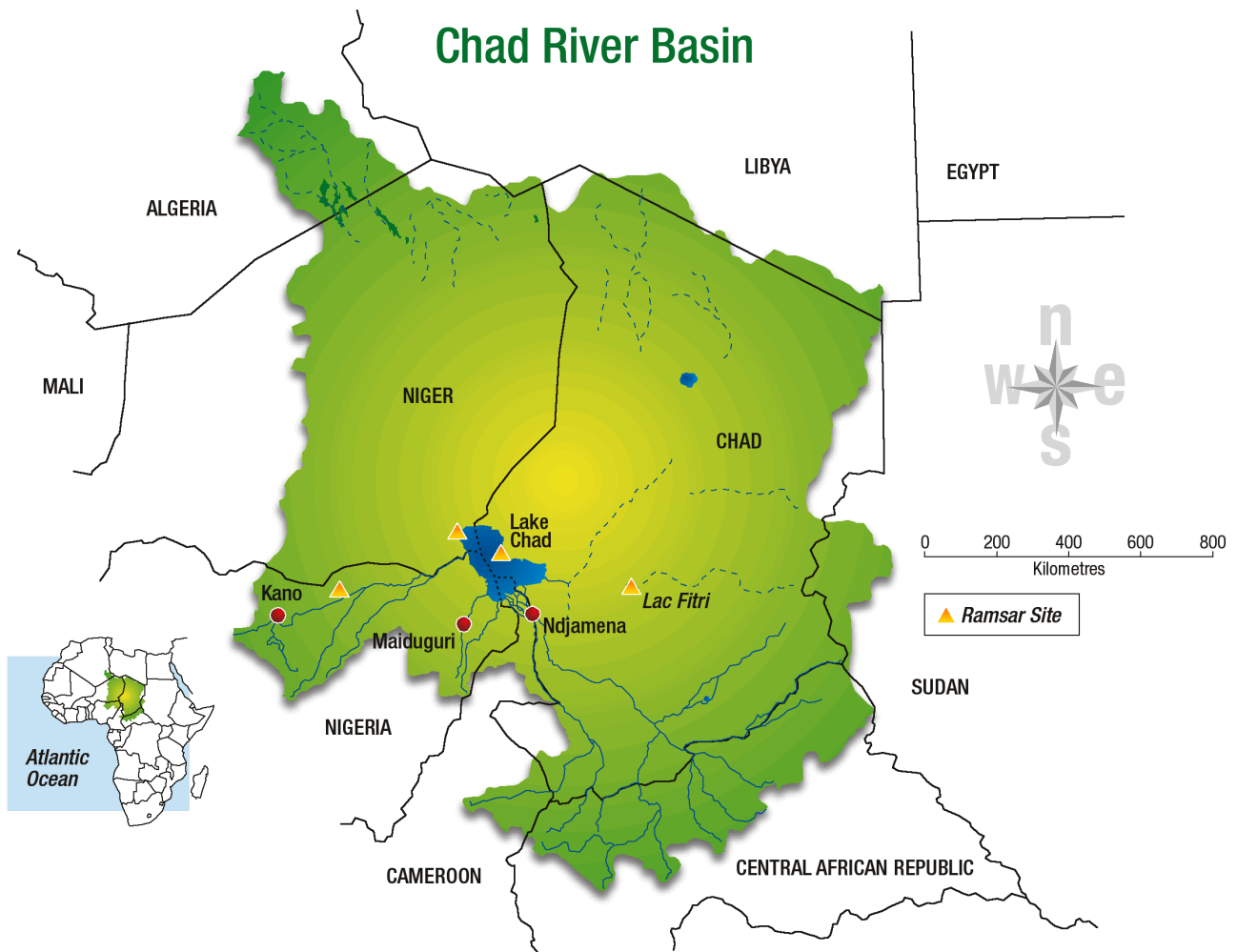
La région du lac Tchad se caractérise par un peuplement humain hétérogène² et représente, depuis des siècles, un carrefour d'échanges économiques et culturels entre les populations du nord et celles du sud du Sahara. La population de la région est aujourd'hui estimée à près de 30 millions de personnes, vivant principalement de la pêche, de l'élevage, de l'agriculture et du commerce³. Cependant, sous l'effet conjugué des fluctuations climatiques, du déficit de la pluviométrie et de l'utilisation accrue des eaux – du lac et des rivières qui l'alimentent – pour les besoins de l'irrigation, la superficie du lac Tchad s'est fortement réduite au cours de ces quatre dernières décennies. Elle se situe aujourd'hui autour de 2 000 km², contre 25 000 km² avant 1973, soit à peine 10 % de la surface que le lac occupait dans les années 1960⁴.

1. [Présentation de la Commission du bassin du lac Tchad.](#)

2. Plusieurs peuples y cohabitent : haoussa, djoukoun, margui, mousgoum, massa, ibo, arabe-choa, kotoko.

3. *Idem.*

4. Emmanuel Salliot, « Différend frontalier entre le Nigeria et le Cameroun à propos des îles sur le lac Tchad 1987 – 2004 », CSAO, 2010.



Carte tirée du rapport « [Managing Rivers Wisely - Case study on river management: Lake Chad](#) »
réalisé par le WWF

Avec le recul des eaux, de nouvelles terres émergées ont permis la multiplication de nouvelles zones de cultures sur les bords du lac, tandis que s'intensifiaient les mouvements transfrontaliers de pêcheurs dans le sillage du retrait du lac⁵. La décrue a par ailleurs entraîné l'apparition de nombreuses îles et brouillé la visualisation des limites des frontières dans cet espace. La compétition pour l'accès et le contrôle de ces nouvelles ressources en eau et en terre a transformé la région du lac en zone de tensions opposant notamment les pêcheurs des pays riverains, avec une implication des armées respectives⁶. Ainsi, « *au milieu des années 1990, on comptait dans la partie camerounaise du lac, plus de 30 villages créés par les immigrants nigériens, totalisant une population de plus de 70 000 habitants*⁷ ». L'installation de ces ressortissants nigériens impliqués dans une importante activité de pêche, s'est accompagnée de l'implantation de l'administration militaire et civile nigérienne sur l'île de Darak, une zone revendiquée par les autorités camerounaises⁸. Déjà confrontés à un autre litige territorial sur la péninsule de Bakassi, dans la région du delta du Niger, les deux gouvernements opteront pour l'apaisement dans le conflit sur l'île de Darak⁹.

Cependant, au cours des années 1990, un nouveau différend a opposé le Cameroun et le Nigeria au sujet de l'utilisation des eaux du lac Tchad par leurs populations rurales respectives. En cause, « *le creusement de vastes canaux d'irrigation côté nigérien, qui dessèche les cultures côté camerounais tout en contribuant à l'assèchement du lac*¹⁰ ». L'intervention de la CBLT n'a pas permis de régler ce différend.

Dans un contexte marqué également par une pression démographique croissante – la densité est passée de 10 à 60 habitants au km² dans certaines zones –, les tensions communautaires se sont exacerbées entre agriculteurs et éleveurs, dont les parcours de transhumance sont investis par les cultures de décrues¹¹.

Toutefois, c'est surtout l'activisme du groupe nigérien Boko Haram dans l'État du Borno, et l'implantation présumée de certains de ses éléments dans les zones contiguës du Cameroun, du Niger et du Tchad, qui apparaissent comme l'une des menaces sécuritaires majeures, si Boko Haram venait à tisser des liens avec les autres formes d'insécurité déjà identifiées dans la région¹².

Le défi pour les États riverains est de définir une approche convergente de la menace, pour éviter à la région le destin d'une nouvelle « zone grise à la merci de dynamiques incontrôlables¹³ ».

5. *Idem*.

6. Cyril Musila, « [L'insécurité transfrontalière dans la zone du bassin du lac Tchad](#) », *Irenées.net*, juillet 2012.

7. Emmanuel Salliot, « Différend frontalier entre le Nigeria et le Cameroun à propos des îles sur le lac Tchad 1987 – 2004 », CSAO, 2010.

8. *Idem*.

9. La Cour internationale de justice (CIJ) est saisie de l'affaire le 10 octobre 2002. Les troupes nigériennes se sont retirées sans incident majeur en décembre 2003. Du 10 au 12 février 2004, s'est tenue la 8^e session de la Commission mixte Cameroun-Nigeria à Abuja, débouchant sur la signature d'un Traité d'amitié et de non-agression qui consacre le retrait et le transfert d'autorité dans la zone du lac Tchad du Nigeria vers le Cameroun.

10. Emmanuel Salliot, *op. cit.* ; *idem*.

11. *Ibidem*.

12. La région est en proie à diverses formes de banditisme transfrontalier : vols à main armée, trafic d'armes légères, résultant notamment des vingt années de guerre civile au Tchad, de la rébellion armée au Niger, etc.

13. Cyril Musila, « [L'insécurité transfrontalière dans la zone du bassin du lac Tchad](#) », *Irenées.net*, juillet 2012.

2. Missions et structure de la CBLT

Créée le 22 mai 1964 par la convention de Fort-Lamy (N'Djamena), la CBLT a pour mission principale d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des ressources halieutiques du bassin du lac Tchad. Cependant, l'une des missions sous-jacentes assignées à la CBLT à sa création était aussi d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans la région du lac. L'esprit de la Convention de Fort-Lamy était de mettre en place une structure à la fois civile et militaire¹⁴. L'articulation des volets socio-économique et sécuritaire est cependant demeurée embryonnaire, et le mandat initial de gestion des ressources en eau a primé au cours de ces 50 années d'existence de la CBLT.

La région du lac Tchad reste pourtant une région à la croisée de défis sécuritaires et socio-politiques majeurs. Les crises dans le Nord du Nigeria et en République centrafricaine sont apparues récemment comme deux menaces sérieuses pour l'équilibre de toute la région, car porteuses d'une dimension nouvelle, celle d'une banalisation et d'une instrumentalisation des tensions à caractère confessionnel¹⁵. Ce contexte a conforté l'intérêt des responsables de la CBLT pour l'approche globale (articulant le développement et la sécurité) conformément à l'esprit de la Convention de Fort-Lamy. La situation qui prévaut dans l'État nigérian de Borno est en grande partie le fruit des inégalités sociales criantes, en dépit d'un potentiel énorme (en ressources arables et hydriques...) et la conséquence d'un désinvestissement de l'État, dans ces régions excentrées du pays¹⁶.

Lors du 14^e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CBLT tenu à N'Djamena le 30 avril 2012, les leaders de la sous-région ont convenu de la réactivation de la Force mixte multinationale de sécurité du bassin du lac Tchad, comprenant le Cameroun, le Niger, le Nigeria, le Tchad et la République centrafricaine¹⁷. Créée en 1994 pour faire face aux différentes formes d'insécurité transfrontalière dans les zones contiguës des États membres, la force mixte était restée en léthargie jusqu'en 1998, se limitant à quelques patrouilles organisées entre le Niger et le Tchad. La conférence de N'Djamena a également appelé chaque État membre à contribuer à la force multinationale avec un bataillon équipé, tandis que le Commandement de cette force devenait rotatif, pour une durée de six mois¹⁸.

Parallèlement aux aspects sécuritaires, la réunion de N'Djamena a par ailleurs adopté le plan d'investissement quinquennal de la CBLT, dont le financement devait être recherché auprès des partenaires techniques et financiers de la CBLT¹⁹.

14. Entretien avec Monsieur Abdoukader Naino, directeur des Services généraux de communications et protocole de la CBLT, le 20 juin 2014, N'Djamena.

15. Entretien avec Monsieur Abdoukader Naino, directeur des Services généraux de communications et protocole de la CBLT, le 20 juin 2014, N'Djamena.

16. *Idem*.

17. [14^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CBLT](#), N'Djamena, 30 avril 2012.

18. *Idem*.

19. *Ibidem*.

Ce programme quinquennal, combinant les objectifs d'une gestion durable des ressources, ainsi que la préservation des écosystèmes et le développement économique et sectoriel autour du lac Tchad (pêche, productions halieutiques, activités pastorales), a été défendu, à l'occasion de la Table ronde des bailleurs de fonds, organisée à Bologne (Italie) en avril 2014²⁰.

Selon les estimations de la CBLT, plus de 30 millions de personnes vivent dans la région du lac Tchad et en dépendent pour les activités agricoles, la pêche et l'élevage²¹. Par conséquent, la sauvegarde du lac et de ses ressources demeure un enjeu fondamental pour la stabilité sous-régionale. Sécurité et développement sont donc ici indissociables.

Enfin, lors du Sommet d'avril 2012 à N'Djamena, les États membres avaient aussi adopté la Charte de l'eau du bassin du lac Tchad. Ce texte constitue le cadre conventionnel qui établit les droits, les obligations, les devoirs, les restrictions et les procédures relatives à la bonne gestion des ressources du lac²². Plus fondamentalement, la Charte réaffirme le principe d'un règlement pacifique des différends relatifs à l'usage de l'eau et au partage des ressources du lac.

Conformément à l'article 85 de la Charte, les États parties s'engagent à régler les différends interétatiques à l'amiable, eu égard aux Chartes de l'ONU et de l'UA sur les conflits²³. L'article 86 encourage également les États parties à rechercher les arrangements à l'amiable dans l'interprétation et l'application de la Charte. Enfin, l'article 87 incite les États membres à soumettre tout différend qu'ils sont incapables de résoudre directement entre eux à la Commission (CBLT) pour l'arbitrage et la résolution. Lorsque la CBLT ne peut résoudre le conflit, les autorités régionales ou sous-régionales peuvent être saisies. En dernier recours, les parties peuvent recourir à l'arbitrage judiciaire, si toutes les mesures suscitées ont été épuisées²⁴.

20. Table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du plan quinquennal d'investissement 2013-2017. Bologne, 4-5 avril 2014. Synthèse du cahier de participant, document original.

21. Au regard de leurs indicateurs socio-économiques, les pays de la région restent parmi les plus pauvres du monde. En 2013, le Tchad, la République centrafricaine et le Niger occupaient respectivement les 184^e, 185^e et 187^e rangs sur les 187 pays représentés dans l'indice de développement humain (IDH) dressé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

22. [La charte de l'eau du lac Tchad, véhicule d'intégration et de sécurité sous-régionale](#), Commission du bassin du lac Tchad.

23. *Idem*.

24. *Ibidem*. Ces dispositions apparaissent comme des correctifs aux situations de conflits survenues au cours de la décennie 1990.

Structure

La CBLT est composée de trois organes :

Le Sommet des chefs d'État (organe politique)

C'est l'instance suprême de décision et d'orientation de la Commission. Il a pour mission l'élaboration des politiques et les orientations stratégiques. Il se réunit une fois par an en conférence ordinaire.

Le Conseil des ministres (comité technique)

C'est l'instance de supervision et de contrôle de la Commission. Il se réunit chaque année en session ordinaire pour l'adoption du budget et du programme d'action annuel de la Commission. Le Conseil des ministres est constitué de deux Commissaires par État membre.

Le Secrétariat exécutif

C'est l'organe d'exécution des décisions des Sommets des chefs d'État et des résolutions du Conseil des ministres. Ses missions essentielles sont notamment de :

- s'assurer de l'application des principes définis dans la Convention ;
- assembler, examiner et ventiler les données relatives aux projets préparés par les États membres et recommander un plan d'action pour le développement du bassin ;
- maintenir le contact entre les États membres afin de faciliter l'exploitation harmonieuse et efficiente des eaux du bassin ;
- mener les études et les travaux de base dans le bassin et en informer les États membres ;
- promouvoir la coopération régionale et le règlement des différends ;
- planifier, coordonner et exécuter les projets à l'échelle régionale.

Le poste de Secrétaire exécutif est en principe un poste rotatif mais dans les faits, il est occupé depuis 50 ans par des ressortissants du Nigeria. Bien que la communication officielle mette l'accent sur la collégialité et le rôle de la Commission, le leadership semble de facto détenu par le Nigeria.

Le Cabinet du Secrétaire exécutif dispose d'un ensemble de services reflétant la double vocation de la CBLT, dont un Observatoire du bassin et une Direction de l'intégration régionale, de la coopération et de la sécurité²⁵. Depuis le mois de mars 2014, un conseiller militaire a également été affecté auprès du Secrétaire exécutif, mettant davantage l'accent sur la montée des enjeux sécuritaires et l'interdépendance entre la sécurité et le développement.

25. [L'organigramme du Secrétariat exécutif](#), CBLT.

3. La CBLT et les nouveaux enjeux sécuritaires

Face à la montée des nouvelles menaces sécuritaires, liées notamment aux incursions meurtrières des activistes de Boko Haram sur les territoires voisins du Nigeria, la CBLT constitue le principal cadre institutionnel pour une action commune des pays riverains du lac Tchad, qui sont membres de deux organismes régionaux distincts (la CEDEAO et la CEEAC).

De son épicerie de l'État de Borno, la crise qui affecte le Nord du Nigeria impacte déjà le Niger, confronté à l'afflux de personnes déplacées en provenance du Nigeria et au risque d'infiltration d'éléments incontrôlés. En cas de prise de contrôle du Nord du Cameroun, où ses éléments infiltrés sévissent depuis plusieurs mois, le groupe armé se retrouverait à moins de 600 km du nord de la RCA, en proie à une fragmentation sociale à connotation confessionnelle. Le Tchad, encore épargné par les attaques, abriterait, selon des observateurs locaux, des activistes et des cadres de Boko Haram²⁶. Maiduguri, chef-lieu de l'État de Borno, se trouve en effet à 265 km de N'Djamena, qui abriterait de nombreux ressortissants de cette ville, dont certains exercent divers petits métiers, cireurs de chaussures, vendeurs de thé, etc.

L'étrange quiétude tchadienne serait, selon certains interlocuteurs tchadiens, liée aux liens obscurs qu'entreprendraient certains cadres de Boko Haram et le pouvoir de N'Djamena²⁷. C'est notamment le cas du « Senator » Ali Modu Sheriff, ancien gouverneur de l'État de Borno, dont la mère est originaire du Tchad, et qui est soupçonné d'être un parrain de Boko Haram – une affirmation qu'il a cependant nié avec véhémence. Sheriff est l'un des plus grands investisseurs dans l'économie tchadienne et est considéré comme un proche du président Déby²⁸. Ali Modu Sheriff est notamment actionnaire de la Global Petroleum, active dans l'exploitation pétrolière dans la ville Bebedja, située dans la province tchadienne du Longone oriental²⁹.

Il serait l'un des instigateurs de la médiation tentée par le Tchad, entre les activistes de Boko Haram et le gouvernement nigérian, en vue de la libération des lycéennes enlevées par le mouvement au début du mois d'avril 2014³⁰. Ainsi, selon certains observateurs locaux, Boko Haram se désintéresserait du Tchad, tant que le pays n'entre pas de plain-pied dans la lutte contre ce mouvement³¹.

Toutefois, la 2^e Réunion des ministres de la Défense et des chefs d'état-major sur la sécurité dans le bassin du lac Tchad, tenue à Yaoundé les 17-18 mars 2014, a poursuivi les préparatifs de la mise en place de la Force mixte multinationale, en clarifiant son schéma et son mandat³².

26. Entretien avec des parlementaires de l'opposition tchadienne, N'Djamena, 19 juin 2014.

27. Entretien avec des leaders associatifs, N'Djamena, 19 juin 2014.

28. Sodiq Yusuff, « [Chad fuelling Boko Haram insurgency with eyes on Borno oil deposits](#) », *The Cable*, 23 novembre 2014.

29. Ali Modu Sheriff a récemment fait défection de l'All Progressives Congress (APC), opposition nigérienne, pour rejoindre le Peoples Democratic Party (PDP) du président Jonathan avec la prétention de contribuer au retour de la paix dans le nord du pays. « [I Left APC To End The Boko Haram Crisis—Modu Sheriff](#) », *Sahara Reporters*, 16 septembre 2014.

30. Sodiq Yusuff, *op. cit.*

31. Entretien avec des parlementaires de l'opposition tchadienne, N'Djamena, 19 juin 2014.

32. [Yaoundé : réunion de sécurité](#), *LCBC News Magazine*, février-juillet 2014, p. 33.

La Force multinationale pour la sécurité dans le bassin du lac Tchad aura pour mandat « *d’assurer la paix et la sécurité dans le bassin du lac Tchad afin de garantir la libre circulation des personnes et des biens et le développement économique et social*³³ ».

Le Colonel camerounais Ndougou Hyppolite Jean a été nommé conseiller militaire auprès du Secrétaire exécutif de la CBLT par le président de la République du Cameroun, Paul Biya, conformément à la résolution de la première réunion des ministres de la Défense et chefs d’état-major tenue à Niamey le 8 mai 2012³⁴.

La réunion a convenu que le mandat de la Force couvrirait une période d’un an renouvelable, tandis que le commandement sera d’une durée d’un an renouvelable une seule fois, et la mobilisation de la troupe se fera pour six mois. Les États membres ont confirmé leur intention de mettre à la disposition de la Force multinationale un bataillon de 700 militaires. Une période transitoire de six mois est retenue, au cours de laquelle le Nigeria continuera à assurer le commandement de la Force³⁵.

La situation dans le nord du Nigeria, et notamment l’enlèvement de plus de 200 lycéennes dans la localité de Chibok³⁶ début avril 2014, ont constitué les catalyseurs d’une mobilisation régionale et internationale. Au Sommet de Paris organisé en mai à l’initiative du président François Hollande, les chefs d’État et de gouvernement des pays riverains ont réitéré leur volonté de déployer des patrouilles conjointes ainsi qu’un système de partage des renseignements pour appuyer les opérations contre les activistes de Boko Haram et d’autres criminels transfrontaliers³⁷. Ils ont de même convenu de créer une équipe chargée d’élaborer et de conseiller sur la mise en œuvre d’une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme dans le cadre de la Commission du bassin du lac Tchad.

Un Sommet extraordinaire des chefs d’État et de gouvernement de la commission a suivi à Niamey, au Niger, le 7 octobre 2014. Ses résolutions réitérent « *la volonté des pays de se doter d’une stratégie commune pour combattre Boko Haram, et confirment l’objectif de déploiement de 700 soldats par chacun des États membres et le Bénin, le long de leurs frontières à partir du 1^{er} novembre ; l’opérationnalisation de l’état-major conjoint de la Force mixte multinationale autour du 20 novembre ; la mise en place d’une cellule de fusion du renseignement ; la recherche de l’appui stratégique de partenaires internationaux dans le domaine du renseignement, comme le déploiement de drones*³⁸ ».

En dépit de cette affirmation d’une volonté politique à éradiquer la menace de Boko Haram, les pays de la région restent tributaires du soutien des partenaires extérieurs et des instances régionales africaines, comme l’illustre déjà l’appel lancé par les participants à la réunion de Yaoundé « *à l’endroit de la communauté internationale, aux Nations unies, à l’Union africaine, à la France, à la CEDEAO et à la CEEAC, pour un appui à la CBLT dans la restauration de la paix et de la sécurité dans le bassin du lac Tchad*³⁹ ».

33. *Idem*.

34. *Ibidem*.

35. *Ibidem*.

36. [Hundreds march over Nigeria schoolgirl kidnappings](#), *The Guardian*, 30 avril 2014

37. [Conclusions du Sommet de Paris pour la sécurité au Nigeria](#), *Présidence de la République française*, 17 mai 2014.

38. Madu Onuorah, « Lake Chad Region Military Chiefs Meet », *African Defense Magazine*, 25 novembre 2014.

39. [Yaoundé : Réunion de Sécurité](#), *LCBC News Magazine*, février-juillet 2014, p. 33.

Selon la communication faite par le Secrétaire exécutif de la Commission, Monsieur Sanusi Imran Abdullahi, aux chefs d'état-major des États membres réunis à Abuja, fin novembre, la Commission a besoin de 8 milliards de francs CFA (12 160 000 euros) pour financer les besoins urgents en matériel destiné aux troupes engagées dans la lutte contre le terrorisme⁴⁰.

Au cours de la même période, cependant, les activistes de Boko Haram ont sauvagement assassiné une quarantaine de commerçants, négociants en poissons, près du village nigérian de Doron Baga, sur les rives du lac Tchad. Ce drame survenu le 20 novembre s'est déroulé à la date annoncée pour la mise en place d'un état-major conjoint, et à quelques kilomètres des lieux où stationnent les soldats de la Force mixte créée entre les pays riverains pour combattre – entre autres – Boko Haram⁴¹. La région de Doron Baga est régulièrement la cible d'attaques de la part des islamistes de Boko Haram. Ces attaques incessantes ont déjà perturbé la pêche et l'agriculture le long des rives du lac Tchad. Les pêcheurs de Doron Baga ont été contraints d'abandonner la pêche et se sont tournés vers l'importation de poisson séché du Tchad voisin. En août, les islamistes avaient déjà attaqué Doron Baga et enlevé 97 personnes après avoir tué 28 villageois⁴².

40. Lake Chad Commission Seeks N2billion To Fight Insurgency, *Channels Television*, 24 novembre 2014.

41. Boko Haram slaughters 48 fish vendors in northeast Nigeria, *Mail On line*, 23 novembre 2014.

42. *Idem*.

Conclusion

La CBLT constitue le principal cadre institutionnel pour une action concertée des pays riverains du lac Tchad, face à la montée de nouvelles menaces sécuritaires transfrontalières.

L'activisme du groupe islamiste nigérian Boko Haram, dans l'État du Borno et dans les zones contiguës des États voisins du Nigeria, apparaît comme l'une de ces menaces sécuritaires montantes, si elle venait à s'articuler aux autres formes d'insécurité déjà présentes dans la sous-région. À savoir, les trafics d'armes, les vols à main armée, la contrebande de pétrole, le vol de bétail, etc.

La situation qui prévaut dans l'État nigérian de Borno est en grande partie le fruit des inégalités sociales criantes, et la conséquence d'un désinvestissement de l'État, dans cette région excentrée du pays, pourvue pourtant d'importantes ressources arables et hydriques. Cette caractéristique structurelle, commune aux pays de la région et opposant un centre à une périphérie en déshérence, est facteur déterminant de vulnérabilité.

La régression relative des activités agricoles, pastorales et halieutiques, sous l'effet conjugué des fluctuations climatiques et de l'action anthropique, constitue par ailleurs une grande menace pour plus de 30 millions de personnes qui vivent dans le bassin du lac Tchad et qui dépendent, pour leur survie, de l'écosystème du bassin et de ses ressources naturelles.

Une approche globale du contexte régional de l'insécurité et des manières d'y faire face ne pourrait ainsi se limiter aux seules stratégies sécuritaires de mise en œuvre de patrouilles conjointes d'une force multinationale mixte, ou de mécanismes de surveillance frontalière.

Le contexte même de la création de la CBLT renvoie à une double vocation de cette institution, où s'articulent les enjeux de développement et ceux de la sécurité, conformément à l'esprit de la Convention de Fort-Lamy, instaurant cette commission.

L'esprit de la Convention de Fort Lamy visait la préservation de la Paix, anticipait une réflexion prospective couplant sécurité et développement, dans une région potentiellement marquée par une dynamique de compétition pour le contrôle des ressources.

Tous les États de la CBLT sont soit des États pétroliers ou en passe de l'être ou aussi des États uranifères. La question des ressources extractives/minières va impacter l'avenir. La création au sein de l'université de Diffa (Niger) d'un institut des énergies renouvelables, a précédé un projet similaire à Kousséri (Cameroun). La partie nigériane du lac recèlerait des réserves de pétrole. La CBLT est dans sa mission compétente en matière de gestion intégrée des ressources. L'adoption de la Charte de l'eau au Sommet de N'Djamena d'avril 2012 consacre bien l'esprit de la gestion prévisionnelle des ressources dans une perspective de prévention des conflits. Il s'agit de contrôler les éléments déclencheurs des conflits.

Cependant, comme tous les engagements, rappellent les promoteurs de la Charte, celle-ci est une simple expression qui ne peut être efficace que si elle est fidèlement appliquée et respectée. Elle dépend entièrement de la capacité, de la volonté et des mesures de son application.

Bibliographie

Commission du bassin du lac Tchad : www.cblt.org

- [Présentation de la Commission du bassin du lac Tchad](#)
- [Charte de l'eau du lac Tchad, véhicule d'intégration et de sécurité sous-régionale](#)
- [Organigramme du Secrétariat exécutif](#)
- [14^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CBLT](#), N'Djamena, 30 avril 2012

[Conclusions du Sommet de Paris pour la sécurité au Nigeria](#),
Présidence de la République française, 17 mai 2014.

Pascal Touoyem, « Conjoncture sécuritaire en zone frontalière Cameroun, Tchad et République Centrafricaine », *SIPRI*, 2011.

Articles de presse :

- Musila Cyril, « [L'insécurité transfrontalière dans la zone du bassin du lac Tchad](#) », *Irenées.net*, juillet 2012.
- Onuorah Madu, « Lake Chad Region Military Chiefs Meet », *African Defense Magazine*, 25 novembre 2014.
- Salliot Emmanuel, « Différend frontalier entre le Nigeria et le Cameroun à propos des îles sur le lac Tchad 1987 – 2004 », *CSAO*, 2010.
- Yusuff Sodiq, « [Chad fuelling Boko Haram insurgency with eyes on Borno oil deposits](#) », *The Cable*, 23 novembre 2014.
- Boko Haram slaughters 48 fish vendors in northeast Nigeria, *Mail On line*, 23 novembre 2014.
- [Hundreds march over Nigeria schoolgirl kidnappings](#), *The Guardian*, 30 avril 2014.
- [Yaoundé : réunion de sécurité](#), *LCBC News Magazine*, février-juillet 2014, p. 33.

Auteur

- Michel Luntumbue

Les idées et opinions exprimées dans cette note n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Le **Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)**, est un centre de recherche indépendant reconnu comme organisation d'éducation permanente par le ministère de la Communauté française de Belgique. Créé en 1979, le GRIP a pour objectif d'éclairer citoyens et décideurs sur les problèmes souvent complexes de défense et de sécurité. Il souhaite ainsi contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr, en soutenant les initiatives en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements. Le GRIP est composé d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, dont 14 chercheurs universitaires, ainsi que de nombreux chercheurs-associés en Belgique et à l'étranger.
<www.grip.org>